



COMMUNIQUE

Paris, le 12 novembre 2020

Le ministère doit se mobiliser contre la crise sanitaire !

C'est un constat, la crise sanitaire est partie pour durer pendant plusieurs mois. L'économie française pour l'année 2020 subira une chute d'au moins 10 % du PIB, ce qui est du jamais vu depuis la seconde guerre mondiale. La France mettra des années à retrouver son niveau de PIB d'avant 2020. Cette crise sera donc sanitaire, économique et sociale, mais également sécuritaire avec le risque terroriste.

Tous les jours, cette crise affecte nos libertés fondamentales dont le fait de nous déplacer librement, nous réunir, vivre des relations sociales épanouies et porte un coup à notre moral.

Parce que nous devons accompagner la société, réduire la fracture économique et sociale, on nous demande de maintenir la même intensité de travail pour l'exercice de nos missions, alors même que certains services et établissements sont fortement concernés par la mise en œuvre des mesures de plan de relance. Cet impératif est essentiel pour notre société mais également pour nous, agents du ministère.

Il est donc dans notre intérêt à tous en tant qu'agent du ministère de freiner le pic épidémique pour permettre la reprise de l'économie.

L'UNSA demande un certain nombre de mesures pour freiner la circulation du virus :

- Nous appelons le ministère à porter notre demande en interministériel sur la suppression du jour de carence. Car le jour de carence incite les agents à minorer leurs symptômes afin d'être présents pour éviter des prélèvements sur leur rémunération.
- Nous demandons une mise en place plus large du télétravail qui doit être en période de confinement une organisation normale de travail et le présentiel doit rester une exception, même pour les cadres, car tout frein à ce mode d'organisation du travail ne fait que faciliter la propagation du virus. Cependant, la mise en place du télétravail ne doit pas induire, pour certains, des conditions de travail dégradées ou une perte de rapports humains qui pourraient amener à des risques psychosociaux. Par conséquent, le télétravail doit être un choix de l'agent. Le bien-être en télétravail ne doit pas être sacrifié.



- Faire du télétravail, cela ne s'invente pas ; nous demandons un accompagnement proactif des agents et notamment des cadres.
- Nous appelons le ministère à porter notre demande en interministériel sur l'extension au-delà de 3 jours de télétravail hors confinement (possibilité de jours flottants). Car il faut prévoir des conditions de télétravail stables pour l'ensemble de la période pandémique (alternance de confinement et déconfinement). Il n'est pas envisageable d'être dans une constante alternance entre 1 à 3 jours de télétravail pendant les périodes hors confinement et de 5 jours pendant les périodes de confinement, tout cela dans la précipitation.
- Parce que les missions doivent se faire dans les mêmes conditions qu'en temps normal, à conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles, nous demandons un renfort des services pour faire face à cette nouvelle organisation du travail. De plus, nous rappelons notre souhait de voir renforcer les moyens des services et des opérateurs mettant en œuvre le plan de relance.
- Parce que les missions doivent pouvoir être réalisées dans de bonnes conditions, nous demandons un investissement sur le long terme en moyens informatiques (ordinateurs portables, capacité réseau, capacité visioconférence de l'Etat, sécurité informatique, infrastructures data-center). La sous-direction des systèmes d'information (SDSI) du ministère doit avoir les moyens de répondre aux défis technologiques.
- Parce que pour pouvoir travailler dans ces conditions éprouvantes, il ne faut pas avoir d'inquiétudes financières supplémentaires. Nous demandons que les retards sur les actes de gestion RH soient résolus le plus rapidement possible, et que les agents soient informés des décisions prises ou du suivi de leurs demandes RH. Pour cela, nous demandons un renfort des bureaux de gestion et plus largement la mise en place d'un plan d'accompagnement suffisamment solide, tenant compte de la conjoncture épidémique et des difficultés rencontrées avec le logiciel de gestion des ressources humaines RenoirRH.
- Nous demandons également que les personnes concernées par les nouveaux critères de vulnérabilité face au COVID soient informées de leurs droits et que ces droits puissent être étendus aux personnels vivant avec une de ces personnes. Il est essentiel que ces personnes soient mises en télétravail ou en ASA, afin d'éviter toute situation à risque qui leur serait préjudiciable et qui aurait également une incidence sur les moyens hospitaliers.